

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE DEAUX
ARRETE n°36/2020
Portant règlementation de la circulation Rue Maurice Vire
Le lundi 7 décembre 2020 de 8h à 12h

Le Maire de DEAUX,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU l'intervention de l'entreprise RIEU

CONSIDERANT que pour permettre les travaux sur la Rue Maurice Vire et assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement interrompue sur la Rue Maurice Vire (de l'intersection avec la place de la mairie à l'intersection avec la route de Monteils) dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable le lundi 7 décembre 2020 de 8h à 12h.

ARTICLE 2

La circulation sera interdite à tous les véhicules et aux piétons suivant les besoins du chantier.

ARTICLE 3

Deux déviations seront mises en place :

- Par la RD131 pour les véhicules légers et lourds
- Par la rue des lavoirs et le chemin des écoles exclusivement pour les véhicules légers
- Par le village, pour les piétons

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
Le maire et la secrétaire générale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Deaux, le 03 décembre 2020
Le Maire,
Didier SALLES



A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DEAUX' at the top, '30 (Gard)' at the bottom, and a central emblem with a star and a crescent moon. The signature is a cursive scribble that covers most of the stamp.